

OTAKUTHON

FESTIVAL D'ANIME · ANIME CONVENTION

Jour : _____ Heure : _____ Nom : _____ No de lot : _____

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

HORAIRE DES DÉPÔTS DE LA MARCHANDISE

Date	Heure	Lieu
Vendredi 25 juillet 2008	17 h à 20 h	À l'aire d'inscription
Samedi 26 juillet 2008	10 h à 18 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs
Dimanche 27 juillet 2008	10 h à 18 h	Table de la vente-débarras dans la salle des vendeurs

MODALITÉS

En signant cette section et en laissant ses articles à la vente-débarras d'Otakuthon, le vendeur accepte de respecter les conditions suivantes :

- 1) Les articles suivants sont interdits et ne seront pas acceptés :
 - a) Article de contrebande
 - b) Nourriture
 - c) Article réservé aux adultes
 - d) Arme
 - e) Tout DVD sur lequel n'est pas apposé un autocollant de la Régie du Cinéma du Québec
- 2) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à vendre sa marchandise mentionnée ci-dessous au prix pré-déterminé et ce, à tous les participants du festival. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin de vendre leur marchandise mais ne garantissent pas sa vente.
- 3) Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à retenir une commission de 10 % (minimum 0,50 \$ par article) pour chaque article vendu. La vente des articles sera priorisée en fonction de l'heure à laquelle ils seront reçus.
- 4) Le vendeur confirme qu'il est le propriétaire légal des articles indiqués ci-dessous et confirme que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont vraies et complètes.
- 5) Le vendeur dégage Otakuthon de toutes responsabilités si les articles venaient à être endommagés, perdus ou volés durant la vente-débarras. Les membres de la vente-débarras d'Otakuthon feront de leur mieux afin que les articles soient préservés durant ce temps.
- 6) Le vendeur accepte de revenir à la vente-débarras d'Otakuthon **AVANT** la fermeture de la salle des vendeurs (dimanche 27 juillet 2008 à 18 h) pour reprendre toute marchandise non vendue et recevoir l'argent de la vente (moins la commission mentionnée ci-dessus). Le formulaire de consentement de la vente-débarras d'Otakuthon original ainsi qu'une preuve d'identification seront nécessaires.
- 7) Le vendeur accepte que tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviennent la propriété de la vente-débarras et seront distribués à sa discrétion.

Nom complet du vendeur : _____ Signature du vendeur : _____ Date : _____



BILLET DE POSSESSION DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

NE PERDEZ PAS CE BILLET! AUCUN ARTICLE OU ARGENT NE VOUS SERA RETOURNÉ SANS CE BILLET!

Veillez revenir en personne avec ce billet à la vente-débarras d'Otakuthon en tout temps avant **dimanche le 27 juillet 2008 à 18h** (avant la fermeture de la salle des vendeurs) afin de prendre possession de tout article invendu et de l'argent de la vente, s'il y a lieu. **Une preuve d'identification sera nécessaire.**

Les articles invendus seront retournés sans frais. L'argent obtenu pour la vente des articles sera remis. Une commission de 10 % (minimum de 0,50 \$ par article) sera retenue pour chaque article vendue.

Tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviendront la propriété d'Otakuthon et seront distribués à sa discrétion.

Date et heure de remise : _____ Nom du receveur : _____

No de lot : _____ Signature du receveur : _____

COPIE DU VENDEUR



BILLET DE POSSESSION DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

NE PERDEZ PAS CE BILLET! AUCUN ARTICLE OU ARGENT NE VOUS SERA RETOURNÉ SANS CE BILLET!

Veillez revenir en personne avec ce billet à la vente-débarras d'Otakuthon en tout temps avant **dimanche le 27 juillet 2008 à 18h** (avant la fermeture de la salle des vendeurs) afin de prendre possession de tout article invendu et de l'argent de la vente, s'il y a lieu. **Une preuve d'identification sera nécessaire.**

Les articles invendus seront retournés sans frais. L'argent obtenu pour la vente des articles sera remis. Une commission de 10 % (minimum de 0,50 \$ par article) sera retenue pour chaque article vendue.

Tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviendront la propriété d'Otakuthon et seront distribués à sa discrétion.

Date et heure de remise : _____ Nom du receveur : _____

No de lot : _____ Signature du receveur : _____

COPIE DU VENDEUR



BILLET DE POSSESSION DE LA VENTE-DÉBARRAS D'OTAKUTHON

NE PERDEZ PAS CE BILLET! AUCUN ARTICLE OU ARGENT NE VOUS SERA RETOURNÉ SANS CE BILLET!

Veillez revenir en personne avec ce billet à la vente-débarras d'Otakuthon en tout temps avant **dimanche le 27 juillet 2008 à 18h** (avant la fermeture de la salle des vendeurs) afin de prendre possession de tout article invendu et de l'argent de la vente, s'il y a lieu. **Une preuve d'identification sera nécessaire.**

Les articles invendus seront retournés sans frais. L'argent obtenu pour la vente des articles sera remis. Une commission de 10 % (minimum de 0,50 \$ par article) sera retenue pour chaque article vendue.

Tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviendront la propriété d'Otakuthon et seront distribués à sa discrétion.

Date et heure de remise : _____ Nom du receveur : _____

No de lot : _____ Signature du receveur : _____

COPIE DU VENDEUR